Commune de Saint Paul Cap de Joux

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **29 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT,

Excusés : Ernest DURAND.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

1. **Approbation du Procès-Verbal du 3 Avril 2025**
2. **2025-26 Délibération : Commune – DM3 & 4 – Budget – Acquisition bâtiment**
3. **2025-27 Délibération : Commune –Don de l'association France Rurale**
4. **2025-28 Délibération : Convention Cinécran**
5. **2025-29 Délibération : Repas fin d'année**
6. **2025-30 Délibération : Commune – Désignation d'un représentant de la commune à la commission Culture**
7. **2025-31 Délibération : Commune – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire**
8. Questions Diverses

Début de séance 20h30 –

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des courriers

M. le Maire informe des problèmes de violence dans l'école, notamment les incidents survenus mardi matin 10 juin ainsi que des courriers reçus ce mercredi 11 juin 2025 en début de semaine concernant les derniers évènements survenus au groupe scolaire Odette et Gaston Vedel.

Manque de soutien médico-psychologique : Pénurie de services de psychiatrie infantile, absence de psychologues pour enfants. Les enseignants accompagnent les élèves en grande souffrance.

Personnel insuffisant : Seuls les AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) restent présents. Augmentation du nombre d'enfants à besoins particuliers.

Inclusion scolaire : L'inspecteur et le directeur ont indiqué qu'un enfant ne reviendra pas à l'école. Le droit commun garantit pourtant l'accès à l'école à tous les enfants, quel que soit leur profil.

Actions envisagées :

- Mise en place d'un comité de pilotage.

- Propositions attendues lors du prochain conseil d'école.
- Résolution des cas individuels et travail de pédagogie autour de l'inclusion.
- Possibilité pour un enseignant de ne pas faire cours si les conditions ne sont pas réunies.
- Projet de groupe de pilotage intégrant plus d'activités sportives, culturelles hors temps scolaire, avec implication des parents et professionnels de l'enfance.

1) Approbation du *Procès-Verbal* de la réunion du Conseil municipal du 13 février *2025*

2) Commune – DM3 & 4 - **Budget – Acquisition bâtiment**
M. le Maire rappelle la délibération 2023-54 du 30 Novembre 2023 validant la proposition d'honoraire de l'agence Maison Terre d'OC dont le siège social se situe 160-162 Avenue Charles De Gaulle 81 100 Castres en vue de la réalisation du cabinet pluri disciplinaire de santé.
M. le Maire rappelle également la délibération 2024-03 concernant l'avant-projet détaillé.

Considérant que l'inscription budgétaire initiale nécessite une **décision modificative** pour inscrire une dépense complémentaire de 7 320 **€** afin de couvrir l'ensemble des frais liés à l'acquisition (notaire, frais d'agence, taxes, aménagements immédiats, etc.),

Chapitre	Libellé	Montant
SF- 023	DM 3 – COMPLEMENT CABINET PLURI-MED	+ 7 320 €
SI - 21	DM 4 – COMPLEMENT CABINET PLURI-MED	+ 7 320€
SF - 65888	DM 3 – COMPLEMENT CABINET PLURI-MED	- 7 320 €
SI – 2135- 2024001231	DM 4 – COMPLEMENT CABINET PLURI-MED	+ 7 320 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal **décide** :

1. **D'autoriser** la mise en œuvre d'une **décision modificative** au budget communal afin d'abonder le chapitre correspondant de 7 320 **€**, portant le financement total prévisionnel du restant de l'opération sur BP 2025 à 142 928 **€**.
2. **De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3) **Commune – Don de l'association Familles Rurales**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code civil,
VU l'offre de don présentée par l'association Familles rurales saint Paul
CONSIDÉRANT que ce don contribuera à aider les administrés Saint Paulais en difficultés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal

DÉCIDE :
Article 1er : D'accepter le don offert par l'association Familles rurales saint Paul
Article 2 : D'exprimer sa profonde gratitude à l'Association Familles rurales saint Paul pour sa générosité envers la commune.
Article 3 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Commune : **– Convention Cinécran**

Vu la demande de subvention déposée par l'association **Cinécran 81** pour un montant de **500 €**,

Considérant que l'association **INICI**, relais local de Cinécran 81 sur la commune, organise régulièrement des séances de **cinéma itinérant en milieu rural**, contribuant ainsi à l'animation culturelle et à l'accès à la culture pour tous,
Considérant l'intérêt général de cette action pour les habitants de la commune,
M. le Maire propose au **Conseil Municipal** de renouveler le soutien à Cinécran 81 en attribuant une subvention de **500 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'attribuer une subvention de **500 €** à l'association **Cinécran 81** pour l'année 2025,
- De prévoir la dépense correspondante au budget communal

5) Commune : - Repas Fin d'année

Dans le cadre des actions visant à favoriser la cohésion entre les élus et les agents de la commune, il est proposé d'organiser un repas de fin d'année réunissant les membres du conseil municipal et les agents communaux ; les conjoints et leurs enfants peuvent assister à cette réunion.
Ce moment convivial a pour objectif de renforcer les liens entre les différents acteurs de la collectivité, dans un esprit de reconnaissance, de proximité et de partage.
Le tarif du repas est fixé à 17 euros par personne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'autoriser la commune à organiser un repas de fin d'année destiné aux membres du conseil municipal, aux agents communaux, à leurs conjoints et à leurs enfants.
- De prendre en charge le coût du repas (17 € par personne)
- D'inscrire la dépense afférente à cette action au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

6) **Commune – Désignation d'un représentant de la commune à la commission Culture**

La commune ayant décidé d'embaucher Monsieur Cédric Fabre, ce dernier a dû démissionner de son poste de conseiller municipal. En conséquence, le siège de représentant de la commune à la commission Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes (CCLPA) est désormais vacant.
M. le Maire rappelle que les membres du Conseil de Communauté ont décidé la création de dix commissions de travail au sein de la CCLPA, à savoir :

Commissions de travail	Vice-Président
Economie/ZAE	M. Frédéric MOLIÈRES
Petite enfance	Mme Nathalie ARMENGAUD
Culture et Patrimoine	M. Alain BERTHON
Enfance, jeunesse, Sport	Mme Christine VALÉRO
EHPAD	M. Gilbert VERNHES
Matériel et Espaces Verts	M. Didier VIALA
OM et Environnement	M. Claude ALBA
Tourisme et Aquaval	M. Jean-Jacques AYRAL
Urbanisme/SPANC	M. Christian GALZIN
Voirie	M. Michel COLOMBIER

Chaque commission est composée d'un représentant de chaque commune désignée par les conseils municipaux.

M. le Maire rappelle que la désignation des membres doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas recourir à l'article L 2121-21 du CGCT ;
- Désigne les représentants suivants pour siéger aux différentes commissions communautaires :

Economie/ZAE	M. Ernest DURAND
Petite enfance	Mme Brigitte BILLOUX
Culture et Patrimoine	Mme Michèle PRAT
Enfance, jeunesse, Sport	Mme Michèle PRAT
EHPAD	Mme Carole COUSIN
Matériel et Espaces Verts	M. Thierry VIALARD
OM et Environnement	Mme Nelly PINEL
Tourisme et Aquaval	Mme Zalifaou BERNÈS
Urbanisme/SPANC	M. Bruno BERTHOUMIEUX
Voirie	M. Michel BELAVAL

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

7) **Commune – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant cette échéance.

Monsieur le Maire précise que lors de la dernière recomposition, intervenue suite à l'intégration des communes de Missècle et Moulayrès, les conseils municipaux s'étaient prononcés à la majorité qualifiée pour une répartition selon l'accord local soit avec 39 délégués, cependant depuis 2020, la recomposition porterait à 42 délégués si la répartition dite de « droit commun » était retenue ou à 39 délégués selon la répartition dite de « l'accord local ».

Monsieur le Maire présente la population municipale de chaque commune et leur représentativité au sein de l'intercommunalité selon les deux modalités de répartition des sièges. (Annexe 1)

Les communes qui ne disposeront que d'un seul délégué désigneront, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la composition du futur conseil communautaire du Lautrécois - Pays d'Agout applicable à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires à 42 délégués, conformément à la répartition dite de droit commun, selon la répartition détaillée ci-dessus ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibérations rendues exécutoire après dépôt en Préfecture et publication en Juin 2025

8) Questions Diverses

1 Cabrilles

- Projet datant de plus de deux ans, avec proposition initiale non recevable.
- Proposition : Création d'un chemin de promenade labellisé.
- Accord avec la communauté de communes pour l'achat de deux portions à l'euro symbolique.
- Devis : 60 000 € d'aménagement.
- Rencontre prévue le 26 juin avec le chef de service du département.
- Chemin pédestre de 2,5 km, avec traversées piétonnes, descente en zigzag, zones à aménager pour éviter l'humidité (balade dite « de Jean »).

2 CCLPA

- Vote des budgets.

- Hausse des tarifs hors communauté concernant les entrées à Aquaval.

- Transfert de compétences eau.

- Journée des familles (10h à 17h).

- Ouverture médiathèque et questions relatives aux ordures ménagères. Problèmes d'aménagement visuel : suggestion de moucharabieh non satisfaisante.

- Ouverture du syndicat d'initiative

Du 15 juin au 15 septembre
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi et dimanche : 9h-12h et 15h-18h

3 Remerciement Associations pour INICI pour les subventions

- Notamment pour les jardins, pour la subvention reçue.
- Rappel : Fête de la musique samedi 21 juin.

4 Insee Recensement

- Mise à jour nécessaire du nombre d'habitant.
- Compensation financière pour la secrétaire en charge du dossier.

5 Travaux

1 Centre Pluri Médical
    1. Remise des clés le 17 juin 2025 -
2 Terrain de Foot
    1. Pas de pression, mais retard.
3 Jardinerie – Pétanque
    1. Prévoir du polycarbonate et remplacement de quelques vitres.
    2. Toilettes et douches prévues
    3. Entrepôt de 1900 m² à disposition avec 15x19 m pour l'appentis
    4. Problème sur un pilier à résoudre.
4 Fibre : Saint Paul cap de joux Village pilote sur zones délaissées Proposition d'une entreprise flexible.
5 Nouveau Panneau
    1. Installation le 23 juin 2025
6 Boite à livre
    1. Reçue, installée dès que possible

7 RD 84

1. 119 poids lourds il y a 2 ans >150 observés cette année, soit une moyenne de 10 camions/heure.

8 Vente Socadal

1. 2 Agences Mandatés sans exclusivités

6 Intempéries Tarn

1 Gênes à la circulation suite à intempéries (grêle, boue).
2 12 communes sinistrées.
3 Visite du ministre de l'Agriculture à Lautrec.
4 Dispositif de soutien mis en place pour les agriculteurs et le syndicat de l'ail.

7 Bureau de Poste

1 Fermeture du lundi matin opposition unanime ; contre-proposition de fermeture sur 6 matinées hebdomadaires.
2 Engagement : Aucune fermeture supplémentaire promise à partir du 1er janvier.
3 Statistiques : +60% d'augmentation du chiffre.

8 Ressources humaines

Cantine :

1 Départ à la retraite de notre cantinière le 31 Octobre 2025
2 L'agente sera remplacée dès la rentrée « formation et doublure prévues » .

9 Environnement / Plantations

1 30 arbres à planter (octobre-novembre) :
2 Essences indigènes.
3 Partie basse de la commune (crèche / verger conservatoire).
4 Variétés anciennes à récupérer.
5 Création d'un chemin pédagogique pour les enfants afin de suivre l'évolution.

- Rappel : Nouvel hébergeur pour le site internet : https://saintpaulcapdejoux.fr/

Monsieur le Maire après s'être assuré que l'ensemble des conseillers ait prit la parole s'ils le souhaitaient, lève la séance à 23h00

Le Maire :

Laurent Vandendriessche

Le secrétaire de séance
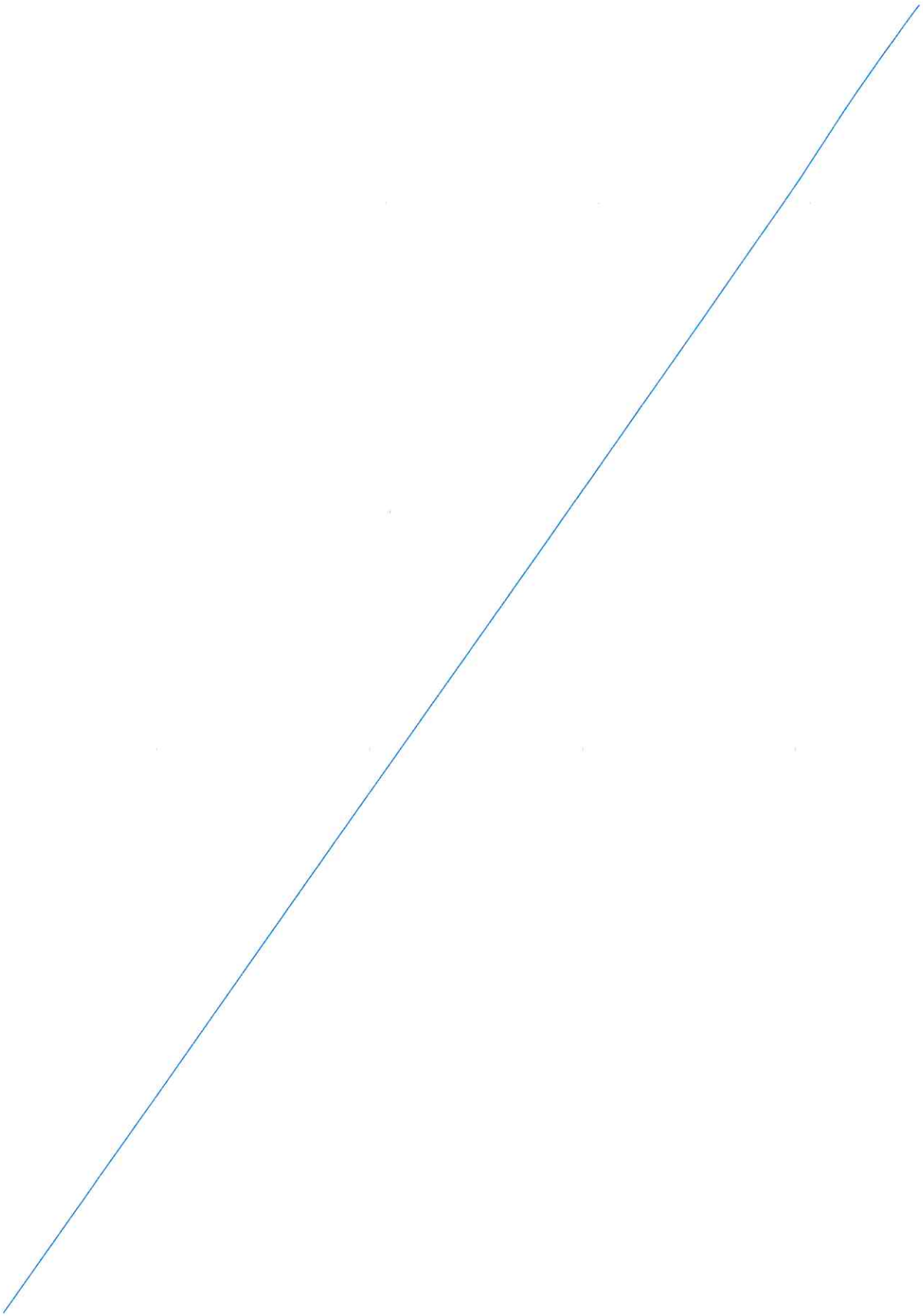
Michel Belaval